Centre-
Val de Loire

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

UN SCANDALE MADE IN FRANCE

LA RÉGION CENTRE-VALDE LOIRE PEUT-ELLE ENCORE NOURRIR SA POPULATION ?

EXPORTER C'EST BIEN, NOURRIR C'EST MIEUX !

Ces derniers mois, la France était mise à l'arrêt par des agriculteurs et des agricultrices en colère. L'un des slogans était révélateur de l'absurdité du système alimentaire mondialisé actuel : « N'importons pas l'agriculture que nous ne souhaitons pas produire ». En effet, nos importations alimentaires ont doublé en 20 ans. Pourtant, la France dispose d'assez de terres pour nourrir tous ses habitant·es avec 130% de potentiel nourricier. Mais **43% des terres agricoles françaises produisent pour l'exportation** (12 millions d'hectares), tandis que nous importons l'équivalent de 10 millions d'hectares pour remplir nos assiettes. **C'est encore plus vrai en Région Centre-Val de Loire.**

En complément **du rapport sur l'état des terres agricoles en France** élaboré en 2025 par Terre de Liens, ce rapport régional fait **un état des lieux de l'agriculture et de l'alimentation** en Région Centre-Val de Loire. Il propose des actions concrètes pour sortir d'un modèle productiviste et court-termiste absurde nourri aux intrants importés et aux pesticides polluants tueurs de la biodiversité.

En effet, des scénarios montrent qu'un modèle agricole durable basé sur des filières territoriales est possible.
Qu'attendons-nous pour changer d'échelle ?

PEU DE BIO, DAVANTAGE D'AGROCARBURANTS

Avec 2,6 millions d'habitant·es et une surface agricole utile (SAU) de 2,4 millions d'hectares, couvrant 60% de son territoire, le Centre-Val de Loire est une région agricole de premier plan. Elle se classe notamment au 3e rang français pour la production de céréales et au 1er rang pour les oléagineux. De quoi largement nourrir sa population avec 9 300 m² de surface agricole par habitant alors que 4 000 m² sont suffisants avec le régime alimentaire actuel (3 000 m² avec un régime moins carné).

Par ailleurs, les cultures destinées à d'autres usages que l'alimentation prennent une place importante : en 2024, la production d'agrocarburant (betteraves industrielles), a concerné 24 000 hectares, principalement en Eure-et-Loir ; la production de plantes à fibres textiles près de 2 000 hectares.

L'AGRICULTURE BIO EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Seuls 110 000 ha sont cultivés en bio (4.7% de la SAU contre 10.3% au national) par 8% des agriculteurs (1 920 fermes en 2021). Ce qui reste modeste au regard de l'objectif du plan stratégique national français qui vise 18% de SAU bio en 2027. La filière légume rassemble à elle seule plus de 350 producteurs·trices en maraîchage.

Les porteurs de projets en bio choisissent majoritairement les circuits courts (74,5% des porteurs bio contre 37,9% pour les porteurs "non bio") en défaveur des coopératives et négoces (respectivement 11,6 et 10% contre 32 et 22,6% pour les autres). Ainsi, les produits bio sont prioritairement vendus localement en circuits courts.

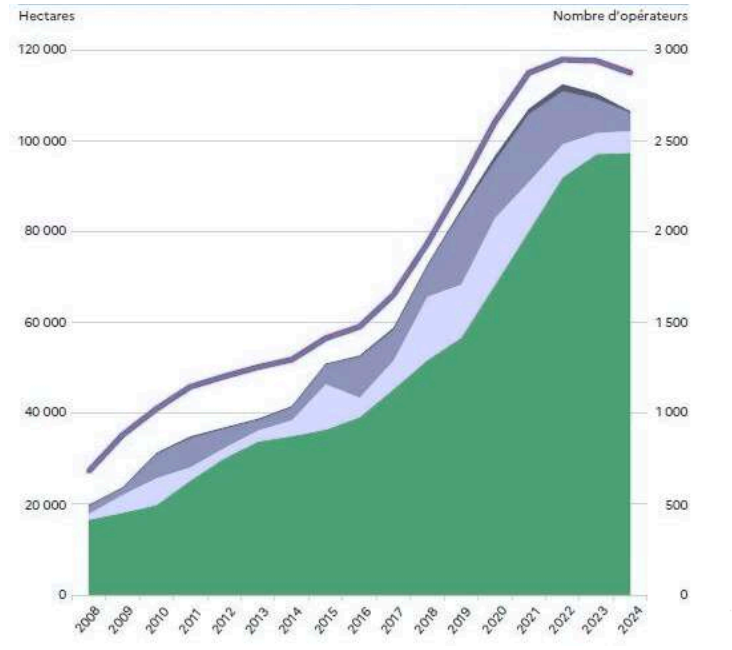

Source : Agence Bio

Evolution des surfaces certifiées ou en conversion en agriculture biologique et des opérations certifiées

UN CONSTAT CLAIR :

Disparition des terres agricoles, diminution du nombre de fermes avec agrandissement des fermes restantes, diminution du nombre et vieillissement des actifs. Le prix du foncier augmente, il y a peu de candidats à l'installation.

Selon l'INSEE, la région comptait 19 300 exploitations agricoles fin 2024, contre plus de 24 000 en 2010 (- 20%) et 85 000 en 1970. Soit 114 ha de SAU par exploitation en moyenne, contre 64 ha au national. Il y a un enjeu crucial à installer de nouveaux agriculteurs et agricultrices.

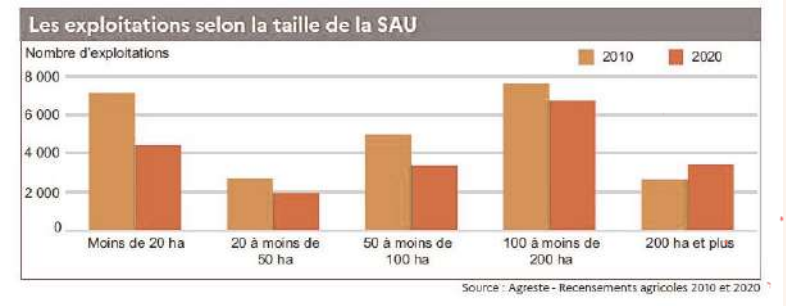

SE DÉPLACER POUR SE NOURRIR

La ruralité désertifiée : 76% des communes du territoire représentant 34% de la population, n'ont pas de commerce alimentaire, rendant les habitants et habitantes dépendants de la voiture pour leurs achats de nourriture.

*InPACT : Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale

© Vincent Ferron

INITIATIVE

La ferme de La Paturollerie (18)

À Loye-sur-Arnon, cette ferme de 42 hectares composée de bâtiments et d'une maison a permis l'installation de Clémentine et Jonathan pour un projet d'élevage de porcs et vaches plein air, avec transformation en fromages et yaourts. En octobre 2022 le projet se finalise, la petite famille (et leurs cochons) concrétise son installation. Les 10 hectares en céréales et 30 hectares de prairies naturelles leur permettront d'être autonomes en alimentation du cheptel.

Il est possible de retrouver leurs produits sur le marché de Saint-Amand-Montrond, sous le nom Ferme Regain, les samedis matin ainsi qu'en vente directe sur la ferme, chaque soir de la semaine et le samedi de 17h à 18h.

TERRE DE LIENS, KESAKO ?

Le Mouvement Terre de Liens tire son originalité de l'articulation entre un réseau associatif actif dans toute la France, notamment en région Centre-Val de Loire, une entreprise d'investissement solidaire et une fondation reconnue d'utilité publique. Assemblage inédit d'acteurs et actrices de la société civile, du monde agricole et de la finance solidaire, Terre de Liens Centre-Val de Loire, membre du réseau InPACT* mobilise plusieurs leviers d'actions pour favoriser des installations pérennes respectueuses de l'environnement et pour lutter contre la déprise agricole. www.terredeliens.org.

INITIATIVE

Préserver l'agriculture en zone périurbaine (45)

A Chécy, commune périurbaine à l'est de la métropole d'Orléans, la forte croissance démographique a entraîné depuis la fin des années 1960 une forte pression foncière. Le caractère rural et agricole de la commune s'est estompé. Ses terres agricoles, historiquement vouées à la viticulture, sont morcelées et enclavées. Consciente de ce constat et désirant préserver les espaces et les activités agricoles, l'environnement naturel et la biodiversité, la municipalité décide en 2008 de passer à l'action et lance le projet « Chécy poumon vert ».

Après un diagnostic du territoire, les enjeux du périmètre étudié ont été analysés pour déboucher sur des propositions d'actions concrètes dont le classement d'un périmètre en Zone Agricole Protégée (ZAP). Une ZAP est une servitude d'utilité publique qui pérennise à long terme la vocation agricole d'un périmètre, et le soustrait ainsi de la pression foncière comme du risque d'urbanisation.

La ZAP est créée en 2013, permettant de préserver 283 ha ; elle complétée en 2022 par de nouvelles parcelles en jachère pour atteindre une superficie totale de 394 ha. Au sein de ce périmètre, la Municipalité a soutenu en janvier 2016 l'installation d'un maraîcher bio en circuit court et a soutenu financièrement son acquisition du foncier et l'installation d'un forage.

UN POTENTIEL NOURRICIER À CULTIVER

UNE AGRICULTURE QUI EXPORTE SANS NOURRIR SES HABITANTS

Malgré son potentiel nourricier, la région importe 1.489 milliards € de produits agroalimentaires et en exporte 1.192 milliards €. Ce qui confirme ce qui se passe en France où 43% de la SAU produit pour l'exportation (12 millions d'hectares), tandis qu'elle importe l'équivalent de 10 millions d'hectares. A l'échelle d'un bassin de vie, plus de 90 % des produits agricoles locaux sont exportés, et dans le même temps plus de 90% de l'alimentation est composée de produits agricoles importés.

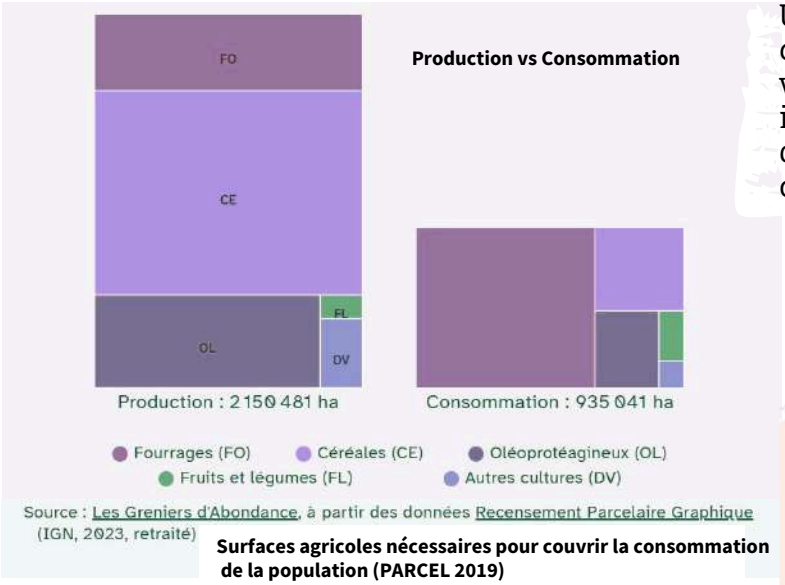

Source : Les Greniers d'Abondance, à partir des données Recensement Parcelaire Graphique (IGN, 2023, retraité)

Surfaces agricoles nécessaires pour couvrir la consommation de la population (PARCEL 2019)

Un modèle absurde qui ne nourrit ni celles et ceux qui travaillent la terre, ni celles et ceux qui vivent en région. Un modèle productiviste qui importe quantité d'intrants et de pesticides, qui détruit la biodiversité, qui appauvrit les terres et qui pollue l'eau, l'air et les sols.

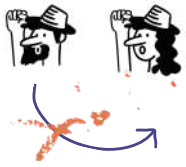

UNE AGRICULTURE DÉPENDANTE DE L'EXTÉRIEUR

Les pratiques agricoles dominantes de notre territoire contribuent au déclin de la biodiversité et sont dépendantes d'intrants agricoles tels que l'eau d'irrigation, les semences, les engrais, les pesticides, les combustibles, le matériel agricole, l'alimentation animale... Ces intrants sont en général importés depuis l'extérieur des territoires et proposés par un petit nombre de fournisseurs, pour la plupart des multinationales. Ce manque d'autonomie constitue une vulnérabilité dans un contexte de contraintes économiques, géopolitiques et énergétiques (disponibilité et prix des engrais, pesticides, combustibles...) et de changement climatique (disponibilité de la ressource en eau).

INITIATIVE

Bourges Plus agit pour une agriculture plus vertueuse (18)

Près d'un tiers de l'eau potable de l'agglomération de Bourges est issu de champs captant du Porche. Mais la qualité de l'eau est dégradée avec des pics de concentration très élevés de nitrates (>90 mg/L), liées notamment à l'épandage de fertilisants. L'agglomération Bourges Plus a engagé une stratégie foncière. Afin de faire évoluer les pratiques agricoles, elle mobilise, entre autres outils, les ORE (obligations réelles environnementales) contrats permettant aux propriétaires de s'engager volontairement dans des actions en faveur de la biodiversité. Deux ORE (Obligation Réelle Environnementale) ont d'ores et déjà été engagées notamment pour garantir le maintien de prairies.

L'usage de pesticides en région est plus de 30% supérieur à la moyenne nationale avec 4,4 NODU (nombre de doses unités, qui peut s'interpréter comme le nombre moyen de traitements de pesticides par an et par hectare épandus à la dose maximale autorisée) épandus en 2022 contre 3,2 en France.

En 2019, les achats de substances actives s'élèvent à 4 635 tonnes soit 8% des achats nationaux (56 291 t en 2019) et 2,3 kg/ha de SAU (terres arables, viticulture et arboriculture). Les travaux du Plan Climat Energie Régional ont montré que l'agriculture contribue à 24% des émissions des gaz à effet de serre (GES) de la région Centre-Val de Loire. Les cultures représentent 63% des GES agricoles avec plus d'un tiers lié à la fertilisation minérale. 37% des émissions proviennent de l'élevage.

L'intensité de l'usage des pesticides

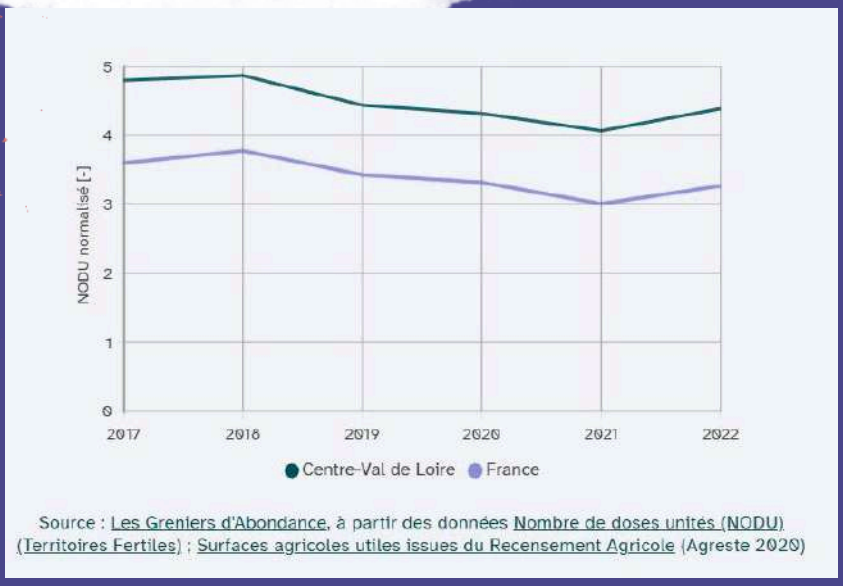

Source : Les Greniers d'Abondance, à partir des données Nombre de doses unités (NODU) (Territoires Fertiles) ; Surfaces agricoles utiles issues du Recensement Agricole (Agreste 2020)

INITIATIVE

La ferme du Grand Bray (37)

Début 2022, la ferme du Grand Bray, 63 hectares en agriculture biologique, a changé de mains. Aux vaches laitières de Dominique, parti en retraite, ont succédé les brebis de Myriam et Augustin, nouveaux exploitants de cette ferme vouée à l'élevage laitier.

Leur installation, réalisée en moins d'un an, repose sur un projet à la fois réaliste et ambitieux : un troupeau de 100 brebis, avec transformation du lait en fromages et yaourts. Chaque année, près de 27 000 litres de lait permettront de produire fromages lactiques, tommes et yaourts.
Un bel exemple de transmission agricole réussie, conciliant projet humain, viabilité économique et respect de l'environnement.

BIEN MANGER ET PRÉSERVER LES TERRES

UNE CONSOMMATION ALIMENTAIRE DÉSÉQUILIBRÉE

L'élevage intensif des animaux utilisés pour couvrir notre surconsommation de protéines est responsable d'une part significative de nos émissions de gaz à effet de serre et mobilise la plus grande partie des productions végétales qui doivent être beaucoup plus importantes que si elles étaient directement consommées par les humains.
Les aliments d'origine animale (viande, œufs, produits laitiers) requièrent davantage de ressources et de terres cultivées que les produits végétaux pour atteindre une valeur nutritive similaire. Il faut 940 000 ha pour produire les aliments consommés par les habitants du territoire Centre-Val de Loire. Sur ce total, 810 000 ha sont utilisés pour produire les aliments d'origine animale (soit 87%).

ARTIFICIALISATION

L'équivalent de 5 terrains de foot artificialisés chaque jour depuis 10 ans.
L'artificialisation observée depuis 2021 est incompatible avec la loi Climat et Résilience. En 3 ans, 3800 hectares ont été artificialisés, c'est 88 % en trop par rapport à la trajectoire définie par la loi : il a été artificialisé en moyenne 1300 hectares par an, soit l'équivalent de 1 820 terrains de foot, alors qu'il faudrait se limiter à 670 ha par an.

Sur le territoire Centre-Val de Loire, 17 273 hectares ont été consommés entre 2011 et 2023 selon les données du portail national de l'artificialisation.

Evolution de l'artificialisation en région centre

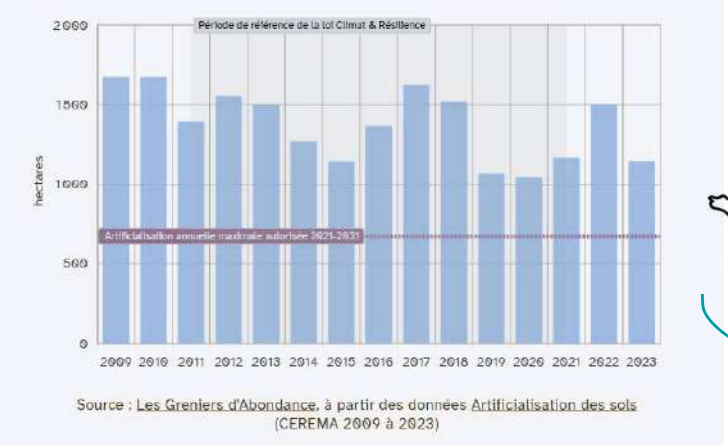

Source : Les Greniers d'Abondance, à partir des données Artificialisation des sols (CEREMA 2009 à 2023)

INITIATIVE

Un plan d'action pour agir pour maintenir les fermes du territoire (36)

La communauté de communes d'Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse (CCEAVC) dans l'Indre s'est lancée dans une démarche ambitieuse : coconstruire un plan d'action agricole local.

C'est pour identifier les leviers activables par la collectivité pour maintenir le tissu agricole local et développer l'approvisionnement local que celle-ci a fait appel à Terre de Liens, à l'Adeari et à l'Adar Civam. Ces trois structures ont accompagné la CCEAVC dans l'élaboration d'une stratégie foncière agricole adaptée au contexte local. La démarche s'articule autour de 5 étapes (4 ateliers de travail permettant de définir des objectifs, comprendre les enjeux et identifier des actions, et une enquête sur la transmission des fermes) et s'appuie sur un groupe constitué d'élu.es, d'agriculteur.ices, de citoyen.nes et de représentants de divers organismes en lien avec le foncier agricole. Il s'agit d'une démarche de coconstruction transversale et basée sur le dialogue.

*Adeari : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Indre

La loi fixe l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un niveau intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années 2021-2031 par rapport à la décennie précédente 2011-2021 (hors prise en compte de la territorialisation des objectifs en cours de réalisation).

DÉTOURNEMENT DES TERRES AGRICOLES : LES COLLECTIVITÉS PARTICULIÈREMENT CONCERNÉES

Le détournement d'usage des terres agricoles est également un fléau écologique et économique souvent sous-estimé et difficile à chiffrer. Il revêt plusieurs formes : résidentiel (maisons et leurs jardins d'agrément ainsi que leurs espaces de stationnement et autres bâtis en ruine, anciennes habitations supposées), des constructions illicites de cabanes sur des parcelles, des créations de jardins d'agrément, l'édification de parkings pour accueillir des caravanes et mobil home, ou encore l'émergence de déchetteries sauvages sont quelques exemples.

Les mairies sont alors au premier rang pour faire respecter la réglementation et lutter contre ces détournements et, quand c'est possible, rendre une vocation agricole aux terrains détournés et altérés.

LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT)

Un PAT est une démarche locale portée par des collectivités et des acteurs du territoire pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation, en favorisant les circuits courts, une alimentation de qualité et le développement agricole durable.

INITIATIVE

L'exemple du Pays des Châteaux en Loir-et-Cher

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a permis de soutenir des initiatives locales inspirantes en faveur d'une alimentation plus durable.
Au Domaine de la Porte Dorée, une activité de transformation de fruits et légumes biologiques s'est développée. L'entreprise « Conserverie et Confiturerie », basée à Cheverny (Loir-et-Cher), transforme des produits bio en confitures, pâtes à tartiner et autres spécialités pour ses différentes marques. Elle emploie aujourd'hui trois salarié·e·s et propose également des prestations de transformation pour les agriculteur·trice·s locaux.

Cette initiative contribue à créer de la valeur ajoutée sur le territoire, à soutenir une agriculture paysanne respectueuse des sols et de la biodiversité, tout en participant à la dynamisation des villages et au rapprochement entre producteur·trice·s et habitant·e·s.

Dans cette même dynamique, le PAT a également soutenu le lancement de l'Épicerie citoyenne de Cheverny, « L'Artisan Gourmand », un projet pleinement inscrit dans les enjeux de souveraineté alimentaire locale.
Son fonctionnement repose sur un modèle coopératif.

L'ambition est de construire une alliance durable entre habitant·e·s et paysan·ne·s, fondée sur la solidarité, la coopération.

LES RECOMMANDATIONS TERRE DE LIENS CENTRE-VAL DE LOIRE POUR GARANTIR UNE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE RÉELLE ET DURABLE :

METTRE EN COHÉRENCE LES POLITIQUES PUBLIQUES

- Réorienter les aides régionales et locales vers une politique agroécologique et alimentaire.
- Multiplier les installations agricoles pour une agriculture nourricière créatrice d'emplois, notamment bio en circuits courts.
- Démocratiser le système agricole et alimentaire avec la participation des citoyennes et citoyens.
- Encadrer les acteurs de l'aval de la chaîne de distribution pour favoriser une transition agroécologique.

REDONNER DU POUVOIR AUX TERRITOIRES

- Faire de l'agriculture une priorité des politiques locales.
- Renforcer le pouvoir d'action des collectivités dans le cadre des outils qui sont à leur disposition : loi Egalim, zéro artificialisation nette, zones agricoles protégées, PLUI, PAT, etc.
- Développer et piloter la résilience alimentaire avec le tableau de bord des greniers d'abondance. (https://resiliencealimentaire.org/tableau-de-bord/).
- Soutenir les structures qui défendent un modèle agricole vertueux.
- Développer et piloter une stratégie de résilience alimentaire et pour cela utiliser l'outil PARCEL (https://parcel-app.org).
- Réaliser un diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des secteurs agricoles et forestiers à l'échelle territoriale.
- Avec l'appui des acteurs comme l'Agence de l'Eau, Bio Centre, le CIVAM, Terre de Liens ou la Safer, les collectivités peuvent réaliser des diagnostics fonciers, organiser des échanges de parcelles, favoriser l'installation agricole ou encore créer des Zones Agricoles Protégées (ZAP).

La région en chiffres

2 310 000 ha - 71% de la SAU
110 000 ha - en bio - 4.7% des surfaces en grandes cultures

30 000 emplois

67 collecteurs de céréales et d'oléoprotéagineux

12 000 exploitations
60% des exploitations agricoles régionales

1ère région productrice d'oléagineuses
3ème région productrice de céréales
3ème région productrice de protéagineuses

25 moulins
25 unités de malterie
6 biscuiteries
4 brasseries
3 sucreries
10 fabricants d'aliments pour animaux

4 550 000 T de blé produites
13% utilisé en local
33% utilisé en France
52% à l'export
2% semences & autres

www.agreste.agriculture.gouv.fr
draaf.centre-val-de-loire-agriculture.gouv.fr

Votre territoire peut-il vous nourrir ? Faites le test en 3 minutes !

Territoires Fertiles.
territoiresfertiles.fr

Adhérez pour nous aider à agir localement !
terredeliens.org

Les sources :
Rapport Terre de Liens « Souveraineté alimentaire – un scandale made in France » n°4 – 2025 - https://territoiresfertiles.fr/diagnostics/centre-val-de-loire - https://resiliencealimentaire.org/tableau-de-bord/ https://parcel-app.org/resultats-de-votre-relocalisation?idterritoire=3 - https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/ https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/les-mementos-de-la-statistique-agricole-le-memento-2025-est-disponible-a44.html - https://www.safer-paca.com/wp-content/uploads/2025/01/Detournement-UsageAgricole-guidepratique-Safer-Paca.pdf - https://mondiagartif.beta.gouv.fr/project/181192/tableau-de-bord/synthesis - https://www.bio-centre.org/ - https://ressources.terredeliens.org/